

La Suite du Monde

Quel est le but de LA SUITE DU MONDE?

L'objectif de la Suite du Monde est de permettre à chacun de bénéficier de terrains, outils, lieux communs et d'une dynamique collective afin de s'organiser dans un contexte d'effondrement.

"Nous, on s'organise" : politiquement (autogestion, consensus...) et économiquement/matériellement (SCIC, compte commun...) afin de permettre davantage d'autonomie et d'émancipation.

A ces fins, la Suite du Monde achète des terres agricoles et investit dans des infrastructures (plateforme de communication et de votation, accompagnement légal, comptable...) qu'elle met à disposition (usus et fructus, droit d'en jouir et d'en tirer des revenus) de collectifs, familles, personnes, assos, sans barrière : de capital (pas d'investissement nécessaire ni de dette à l'installation) ; de projet (nul besoin de souhaiter "tout quitter pour être paysan bio" pour venir expérimenter de mettre les mains dans la terre, la farine, le bois...) ; de temps (possible de venir sans durée définie, tout est fait pour faciliter l'accueil afin de rester toujours rejoignables).

Quel est le but de LA COMMUNE IMAGINÉE DU BANDIAT ?

C'est la première expérience de Commune Imaginée (Scic + terrains + soutien financier + organisation communaliste). Elle tente de permettre la réalisation de la dynamique collective explicitée ci-dessus. Elle sera rejoint par d'autres communes imaginées avec lesquelles le plus de liens et synergies possibles seront mis en oeuvre pour faciliter les nomadismes entre ces lieux, la réappropriation de savoir-faire, l'émancipation et le chemin vers plus d'autonomie, par et pour toutes et tous.

Un projet de nouvelle Commune Imaginée ne peut-il s'ancrer qu'à la condition de l'acceptation, participation et adhésion des entités déjà présentes sur le territoire ?

Oui, c'est le sens et l'intérêt d'une SCIC que de permettre de fédérer les artisans, producteurs, associations et collectifs locaux. C'est aussi explicitement notre double priorité : faire avec les locaux et demeurer rejoignable à tout moment par des visiteurs, qui peuvent par ailleurs aider les dynamiques locales. C'est forcément lent, forcément accompagné de phases de doutes que seuls le temps et le bénéfice partagé des outils, infrastructures et moyens permettront de rendre plus appréhendable (ie: "il n'y a pas de loup". Mais ceci se prouve plus que ne se décrète).

Les communes sont-elles des lieux de transition ? Les personnes qui s'y investissent sont-elles vouées à rester ou les communes servent-elles de modèles et de lieux de passage ?

Les communs devraient être par défaut à la jouissance de ceux qui en ont l'usage, selon une constitution locale des communs (charte et statuts des scics)

Oui, les terrains collectifs doivent permettre d'accueillir, tout comme les lieux de vie loués ou bâtis, des personnes souhaitant expérimenter une forme de vie plus émancipatrice et à ce titre cheminer vers plus de "communs". Chacun.e est libre de rejoindre, quitter, participer ou non mais nulle dette n'est contractée par quiconque.

Comment fait-on pour créer une nouvelle Commune Imaginée ?

Vous voulez "Faire Commune(s)" et souhaitez initier une Commune Imaginée avec le soutien de la Suite du Monde ? Mode d'emploi, en 4 points :

1/ Vous avez lu la "Déclaration de la Suite du Monde", les récentes newsletters et vu le site web de la SDM et la page Facebook du Bandiat ? Alors allons-y...

2/ Vous êtes une petite dizaine, avez identifié des premiers terrains (en France, ou non, dans un Parc Naturel Régional, ou pas) qu'il serait opportun d'acquérir pour un usage en commun, et des assos et collectifs locaux avec lesquels vous souhaiteriez avancer ? Ce sont les trois premiers pas à franchir ! Idéalement, au fil du temps, une Commune Imaginée fédère 50 personnes à 150 familles, composées de personnes déjà installées et de nouveaux arrivants, organisés en autogestion communaliste.

3/ La Suite du Monde peut alors vous aider à :

- Lancer (et nommer) votre Commune Imaginée ;
- Y implanter une SCIC (coopérative) locale afin de fédérer terrains, outils et énergies ;
- Acheter et apporter en contrat de propriété d'usage à la SCIC une dizaine de terrains agricoles ;
- Louer et apporter en contrat d'usage à la SCIC une maison de village, pour permettre à celles et ceux qui débarquent d'y atterrir, à toutes et tous d'y tenir réunions, guinguettes et cuisines collectives, voire boutique des communs, et cela dès les premiers hivers, mais aussi des corps de fermes et des terrains agricoles et de loisir (en vu d'acquisition ultérieures) ;
- Vous soutenir financièrement, à concurrence de 50.000€ par Commune, via la SCIC locale, pour investir dans des outils communs (conserverie, légumerie, brasserie, etc) ;
- Vous apporter une aide juridique, technique, agricole et sous peu des outils (sécurisés, décentralisés) aidant au partage d'information et à la prise de décision, ainsi que des retours d'expérience et des relais en terme de communication.

4/ Rencontrons-nous, par exemple en Dordogne dans la Commune Imaginée du Bandiat (ou à Paris !) pour apprendre à nous connaître, à se faire confiance et se projeter ensemble vers de nouvelles Communes. Et d'ici-là, échangeons par tout canal, notamment ici ou sur ce groupe Telegram !

Qui est derrière la Suite du Monde ?

13 cofondateurs (des ami.e.s) ont réuni à ce stade 150.000€ auprès d'ami.e.s communs, par cooptation, portant à 30 le nombre d'actionnaires (que des individus sur leurs économies propres, aucune banque ou institution) et à 20% la part du capital ouvert. Vous pourrez retrouver progressivement l'identité des cofondateurs qui le souhaitent dans les newsletters de la Suite du Monde.

C'est quoi, une SCIC ?

Une SCIC, c'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. C'est une forme juridique d'entreprise qui est organisée de telle manière à favoriser les prises de décisions collectives (entre salariés éventuels, bénéficiaires que sont les clients ou fournisseurs par exemple, et autres actionnaires). Un des points importants d'une SCIC : une personne = une voix, quel que soit le nombre de parts qu'elle possède.

La Suite du Monde a retenu ce statut de SCIC pour les différents collectifs locaux. La Suite du monde est donc une entreprise de type SAS qui soutiendra de multiples SCICs partout sur les territoires.

Chaque SCIC prend le nom symbolique de "Commune Imaginée". La première Commune Imaginée aidée par la Suite du Monde s'établit au Bandiat (voir plus bas).

Pourquoi ne pas avoir choisi le statut d'associations plutôt que de SCIC ?

Les SCIC fédèrent les associations, producteurs, artisans, habitants et visiteurs. Ses droits sont similaires à ceux des assos en tout point mais elle est constituée justement afin de les fédérer.

Nous proposons 3 collèges : habitants et visiteurs (45% des droits de vote) producteurs et artisans (45% du droit de vote) conseil scientifique (personnalités choisies + un référent SDM, avec 10% du droit de vote) et un quatrième collège sans droit de vote, fédérant les institutions, personnes morales et partenaires (assos, parcs naturels, élus, etc)

Est considéré comme membre de la scic toute personne y adhérent et ayant contribué 1€ minimum au compte commun. Toute participation supérieure, par exemple en prêt ou compte courant, ne peut donner lieu ni à des intérêts sur ces sommes ni à des droits de vote ou de veto supérieurs ou distincts.

Comment la Suite du Monde investit-elle pour aider les SCICs ?

L'investissement est double : en territoires et monétaire, pour un total de 100 000 euros par Commune Imaginée.

50% des fonds levés sont investis dans des terres. A ce stade, les terrains achetés ou en cours d'acquisition en Dordogne pour la Commune Imaginée du Bandiat sont achetés entre 1500 et 3000€ l'hectare. Ces prix bas permettent la constitution d'une grappe d'une dizaine de terrains, en plus de terrains agricoles pris en location ou proposés à titre gracieux. Les acquisitions de terrains se font au fil du temps sur la base de décisions collectives consensuelles.

Ensuite, la Suite du Monde soutient et permet l'investissement en commun dans des outils de production, de transformation et de distribution (du tracteur à la conserverie ou brasserie en passant par les boutiques des communs...) L'investissement se fait comme suit : 5.000€ à la création, 11.500€ dans l'année en cours, 16.500€ par an les deux suivantes pour un total pouvant donc aller jusqu'à 50.000€.

La Suite du Monde permet aux associations, collectifs, producteurs et artisans d'être inclus - s'ils le souhaitent - dans cette dynamique collective afin d'avoir des bras, des ami.e.s et une aide matérielle à chaque fois qu'un besoin exprimé obtient le soutien du collectif (via un vote au consensus des présents lors de réunions, en l'absence d'autres outils ou AG si tel est le cas, avec un délai de 8 jours

d'échange au besoin).

A quoi servent et comment seront utilisés les terrains achetés par la Suite du Monde ?

Nous souhaitons favoriser plus d'autonomie, hors celle-ci passe par une autonomie matérielle et alimentaire soutenue, qui intègre donc la nécessité de production agricole, notamment. A ces fins, la SDM : opère directement sur un tiers des terres (production de courges, patates, oignons, etc) afin de s'assurer de ces productions agricoles et de ne pas pour autant en faire peser la responsabilité et la charge de travail sur les scics contractualise avec la scic les droit d'usage (usus et fructus, droit de vivre sur les terrains et droit d'en tirer des revenus) de deux tiers des terrains acheté, que la scic gère et anime de façon autogérée recommande que la moitié de ces terrains, soit un tiers de la totalité, soit en priorité destinées aux "non-humains" et à la préservation de la nature, ce qui n'exclue pas glanage, ruche, ramassage de champignon, mais bien toute démarche potentiellement "productiviste".

Si la SDM conserve l'abusus (droit de vente des terrains) c'est précisément pour en garantir la non-vente (ceci sera l'exception et aucune vente n'est imaginée avant de nombreuses années ni sans volonté consensuelle locale) agissant comme garante du bien commun afin que ces terres demeurent à l'usage des communs.

Y a t'il sous couvert de se réclamer du communalisme, le risque de recréer un système de classes journaliers-producteurs-propriétaires à l'image du modèle actuellement dominant ?

Tout est fait pour éviter cela. difficile sans doute de faire beaucoup plus que ce qui est ici exprimé et expérimenté mais notre vigilance en la matière doit être totale (donc la vôtre aussi !)

Pour éviter de reproduire les mêmes schémas, nous avons quelques pistes.

En priorité, nous devons être clairs sur notre récit, chemin et horizon politique commun. La Suite du Monde est bien plus politique que nombre de projets liés à la réappropriation du foncier. Nous l'assumons et le revendiquons fièrement. Pour s'y tenir, en plus de se faire confiance, il va falloir se serrer les coudes et savoir être inclusif tout autant que capable d'exclure les personnes reproduisant des schémas de domination contraire à l'émancipation que nous défendons.

Quelles positions avez vous sur les aides extérieures (stagiaires, woofers...?) concernant la durée de l'aide, le travail effectué, leur logement, leur repas et leur rétribution? Reste-t-on dans un paradigme travail et implication bénévoles / apprentissage des savoirs, logement et nourriture ?

La SDM n'a pas vocation à multiplier les liens de subordination (contrat de travail ou de stage) et créera peu d'emploi directe, se voulant frugale afin que les fonds soient prioritairement utilisés vers les communs (pour rappel 50% des fonds investis sont transformés en hectares, c'est à dire en terrains acquis et mis à disposition). Ceci étant, nous ne gérons que des cas particuliers, et à ce titre

cette règle pourra souffrir des exceptions (référénts agricoles ou bâtisseurs par exemple, pourront donner lieu quand cela serait nécessaire, à des rémunérations). En toute logique ceci serait à la décision et à la charge des scics. En l'absence de scic locale et en attente de sa constitution la SDM s'y substitue à chaque fois que cela est utile. Le logement en commune imaginée est facilité et autant que possible sans location (participation au frais et prix libre sont recommandés) et des paniers de légumes sont mis à disposition. Enfin des outils tels que BSA, tokens ou tout moyen de soutenir la participation sont à l'étude, sans présumer ni de leur volume ni du moment où ceux-ci pourraient être mis en oeuvre.

Une fois la SCIC montée et financée, est-ce que la SAS Suite du Monde présente toujours un intérêt ?

La Suite du Monde est là en soutien, conseil, documentation, aide technique (légale, comptable, etc). L'ensemble des efforts, terrains, outils (etc) sont autant d'atout pour aider et inciter à l'installation, par ailleurs, de personnes et familles dans le cadre de leurs projets personnels. Si notre attention est porté aux communs, aux terrains et moyens collectifs, nous souhaitons favoriser les installation "à la marge" de ces dynamiques. Si "consulting" n'est sans doute pas le bon mot, le rôle de conseil et de documentation par la suite du monde est bien réel, tout comme sa capacité à apporter des soutiens techniques, légaux, comptables, financiers, si et quand cela fait l'objet d'une décision collégiale au consensus ou, à ses seuls frais alors, à l'initiative de la Suite du Monde (ex: installation de maraîchers sur des territoires qui en manqueraient - même si ceci n'est pas d'actualité.

Levées de fonds, financements, tokenisation, blockchain...

D'où vient l'argent qui sert à la Suite du Monde pour lancer ses différents projets ?

Autour de la douzaine de cofondateurs se sont réuni.e.s une vingtaine de leurs ami.e.s qui, ensemble, ont permis de fédérer les 150.000€ nécessaires aux premières expérimentations de Communes Imaginées pour 20% du capital.

Le capital sera à nouveau ouvert au printemps prochain (2019) afin de préparer le financement - en toute autonomie de banques ou subventions - de la cinquantaine de Communes Imaginées dont nous aspirons à soutenir la création (cf. plus bas). L'objectif de cette deuxième levée de fonds est de trouver environ 2M d'euros pour lancer les premiers projets, pour de nouveau 20% du capital.

Une troisième levée de fonds, plus importante, permettra de lancer progressivement les 50 communes imaginées pour atteindre notre premier objectif !

Qui sont et quelles sont les intentions des financeurs de l'entreprise la Suite du Monde ?

Chacun sait, parmi celles et ceux qui l'ont rejoint, qu'investir dans la Suite du Monde est un acte militant et que cela ne donnera pas lieu à quelque rémunération du capital ou dividende que ce soit.

Notre engagement est par contre de faciliter leur sortie, dès lors que nous émettrons des jetons

(tokens) permettant la décentralisation de la structure tout en rendant plus “liquides” les participations (ie: sortir d’une SAS, c’est à dire vendre ses actions, est sinon très complexe de façon générale)

Où va l’argent ?

Comme expliqué précédemment, une grande partie de l’argent levé va dans l’acquisition de terres (50% des fonds levés) et l’investissement dans le capital de départ des SCICs (jusqu’à 50.000€ par SCIC).

Le reste de l’argent levé ira dans les salaires (1 salarié début 2019, autour de 4-5 d’ici la fin de l’année 2019, en charge d’animer ces dynamiques collectives) ainsi que dans des investissements en infrastructures et outils (notamment développement des outils de communication et de votation dans la blockchain).

La répartition est comme suit : 50% en terrains 50% en salaires, investissements, infrastructures, et en développement d’outils

La SAS de la Suite du Monde achète des terrains, puis les SCIC viennent les valoriser (terres plus fertiles, constructions et aménagements...). Cela va-t-il de ce fait enrichir les actionnaires de la SAS ?

la SAS sera décentralisée lors de la phase dite de “tokenisation” et ne verse ni dividende ni ne rémunère le capital, comme développé ci-avant. Cette “valorisation” n’a donc ni réalité comptable ni intérêt capitalistique pour les investisseurs tant qu’ils demeurent actionnaires. S’ils souhaitent sortir, c’est “le prix du marché” (rencontre de l’offre et de la demande d’actions) qui détermine la valeur.

Comme ces titres sont non cotés, la valorisation et la liquidité des parts est fortement théorique... Par contre, oui, les investissements sont “land-backés” (c’est à dire adossés à l’acquisition de terres dont la valeur n’a pas mécaniquement de raison de diminuer).

From: <https://wiki.lasuitedumonde.com/> - **La Suite du Monde - le Wiki**

Permanent link: https://wiki.lasuitedumonde.com/faq:questions_et_reponses_sur_la_suite_du_monde

Last update: **2019/03/18 16:25**

